

SUD Education Créteil

11 rue des archives
94000 CRETEIL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
51 : banques, établissements financiers et assimilés	17 993 €	5 003 €
53 : Caisse	500 €	500 €
Total chapitre 5	18 493 €	5 504 €
Total général de l'actif	18 493 €	5 504 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	49 759 €	49 759 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-36 099 €	-49 088 €
Total chapitre 1	13 661 €	671 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	4 833 €	4 833 €
Total chapitre 4	4 833 €	4 833 €
Total général du passif	18 493 €	5 504 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	390 €	
61 : Services extérieurs	11 970 €	12 703 €
62 : Autres services extérieurs	3 798 €	6 465 €
65 : Autres charges de gestion courante	84 €	18 090 €
67 : Charges exceptionnelles		54 950 €
6 : COMPTES DE CHARGES	16 241 €	92 209 €
75 : Autres produits de gestion courante	29 128 €	10 320 €
dont 756 : Cotisations		4 213 €
77 : Produits exceptionnels	102 €	15 €
7 : COMPTES DE PRODUITS	29 230 €	10 335 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	16 241 €	29 230 €
Résultat d'exploitation	12 990 €	
Totaux généraux	29 230 €	29 230 €

Produits	29 230 €
Charges	16 241 €
Résultat de l'exercice	12 990 €
<i>Provision pour congrès</i>	
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation XX publie pour la première fois ses états financiers pour l'exercice 2017-2018 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1 Septembre au 31 Août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement et (éventuellement) un dépôt de caution pour la location de son local qui figure dans les Immobilisations Financières pour la somme de €

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2017-2018 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	0,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	102,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	29 128,33 €
Produits financiers	0,00 €
Total des Ressources	29 230,33 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année XXXXX postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION dont Y sont utilisés par le syndicat.

7) AFFECTATION

Le résultat 2017-2018 sera porté en réserves générales pour XXXX €. Il sera affecté pour XXXX € en réserves dédiées pour l'organisation du congrès de 2018-2019 et XXXX € en réserves pour la campagne d'élections professionnelles de 2018-2019.

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2017	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2018
Report à nouveau (solde créditeur)	49 759,49 €	0,00 €	0,00 €	49 759,49 €
Résultat de l'exercice (excédent)	32 784,80 €	0,00 €	12 989,55 €	45 774,35 €
Résultat de l'exercice (déficit)	81 873,28 €	0,00 €	0,00 €	81 873,28 €
Total des provisions	671,01 €	81 873,28 €	94 862,83 €	13 660,56 €

8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	49 759,49 €	0,00 €	0,00 €	49 759,49 €
Résultat de l'exercice	- 49 088,48 €	94 862,83 €	- 81 873,28 €	- 36 098,93 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale (si c'est le cas). A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé xxxxx € en 2017-2018